

N/REF : 17/11/2025 10H51 C:000053 I:02481
V/REF : AC/C32915
V/Email reçu le Lundi 17/11/2025 a 10H51

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BLV
IMMEUBLE : BELLEVILLE -BLV
34-42, RUE DU DOCTEUR FERRAND
.
35200 RENNES

Rennes, le

18 Novembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 38B RUE DU DOCTEUR FERRAND - MR ATAK MEL WILLIAM 07 49 00 88 15
LOGEMENT N° 001428, PORTE N°32, 3° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : FUIITE SUR EVAC EU DERRIERE EVIER

Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 18/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : FUIITE SUR RÉSEAU D'ÉVACUATION PRINCIPAL MENANT VERS LA COLONNE
ENCASTRÉE DANS LE MUR ENTRE LA CUISINE ET LA SDB
REMARQUE : DES RÉPARATIONS ONT DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉES MAIS LE RÉSEAU
D'ÉVACUATION SEMBLE TRES VÉTUSTE
DEVIS A SUIVRE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00	100,00
TOTAL H.T.					100,00
T.V.A. a 10,00%					10,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.